

Programme de Formation

CERTIFICAT DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES : INSPECTION DES ENSEMBLES DEMONTABLES

Organisation

Durée : 35 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Le CCP IED est accessible aux personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'un ou plusieurs des métiers techniques du spectacle ou de l'événementiel :

- Directeur technique ;
- Régisseur général ;
- Superviseur de chantier ;
- Métiers de la structure ;
- Métiers de l'accroche/levage (*rigging*) ;
- Métiers de l'échafaudage (*scaffolding*) ;
- Tout autre métier impliquant une approche des techniques mises en œuvre dans l'installation de structures provisoires démontables.



Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à former des professionnels capables d'effectuer des vérifications et inspections complètes des ensembles démontables, en conformité avec les réglementations en vigueur. Les apprenants développeront une compréhension approfondie des normes et règles encadrant la sécurité lors de l'utilisation de ces structures. Ils apprendront également à rédiger des rapports d'inspection détaillés et à émettre des avis basés sur une analyse rigoureuse des situations rencontrées.

Au terme de cette formation, les participants seront en mesure de maîtriser les modalités d'évaluation spécifiques aux ensembles démontables, ainsi que les responsabilités qui incombent aux inspecteurs selon le cadre légal. Cela permettra d'améliorer la sécurité sur les chantiers et lors d'événements utilisant ces structures temporaires.



Description

Une formation en deux temps :

- Cursus théorique sur 3 jours
- ½ journée d'approche pratique par type d'ED

Formation théorique

Jour 1

Présentation des modalités d'évaluation



Genèse de la réglementation sur les ED

Introduction : Normes diverses pouvant être utiles à l'inspecteur

- Règlement de sécurité ERP
- Code de l'urbanisme et Code de la construction
- Code du travail etc....

Jour 2

Règles générales de l'arrêté du 25 juillet 2022

- Champ d'application
- Catégorisation des ED
- Contrôles (conception, lieu d'implantation, installation)
- Règles encadrant les aménagements et l'exploitation

Quelques règles particulières de l'arrêté du 25 juillet 2022

- Implantations prolongées
- Matériels acquis avant l'arrêté

Les annexes de l'arrêté du 25 juillet 2022

Exercice théorique : Exemple d'implantation problématique

Jour 3

Les responsabilités du technicien compétent en inspection

- Quel périmètre d'intervention ?
- Quelle responsabilité juridique ?

Le rapport d'inspection après montage

- Présentation d'un modèle de rapport
- Modalités de remplissage
- Émission de l'avis final

Présentation des 4 modes opératoires (« checklists »)

Formation pratique

Jour 4 et 5 : approche pratique sur les différents ensembles démontables



Prérequis

Les participants doivent justifier d'une **expérience de 5 ans dans les métiers techniques**.

Un CV vous sera demandé lors de votre inscription.



Modalités pédagogiques

La formation se déroule en deux temps.

Une première partie de 17h est dédiée à l'acquisition des connaissances théoriques indispensables à la réalisation d'inspections d'ensembles démontables conformes à l'arrêté du 25 juillet 2022.

La deuxième partie de la formation est dédiée à l'acquisition des compétences pratiques nécessaires à l'inspection en conditions réelles. Chaque spécialité préparée fait l'objet d'une formation pratique spécifique de 3 heures au minimum.

Chaque formation pratique est conclue par un examen.

L'examen consiste en une mise en situation du candidat, qui doit procéder à une inspection et rédiger, sur la base de ses observations, un rapport d'inspection s'appuyant notamment sur un reportage photographique et une trame de rapport vierge.

Le rapport d'inspection fait ressortir un avis motivé sur la conformité du montage.

Chacun des candidats passe l'épreuve individuellement en condition d'examen en durée limitée. La durée de l'épreuve (de l'inspection à la rédaction du rapport) est d'1h30.

L'épreuve est réalisée au moyen d'un véritable ED, d'un scénario et d'un dossier technique. Le candidat peut s'appuyer sur les ressources réglementaires à sa disposition.



Moyens et supports pédagogiques

Les formations CCP-IED sont assurées par :

- **Professionnels expérimentés du spectacle vivant et de l'événementiel**, maîtrisant les structures provisoires et démontables.
- Formateurs ayant une **solide expérience terrain** et une pratique pédagogique reconnue.

Les supports matériels mobilisés en formation incluent :

Supports professionnels

- Textes réglementaires (Arrêté du 25 juillet 2022, Code du travail, guides professionnels).
- Dossiers techniques complets d'ensembles démontables.
- Plans, guides de montage, schémas, ressources documentaires SYNPASE.

Matériel mis à disposition / utilisé sur site

- Accès à de **vrais ensembles démontables** pour inspection :
 - Scènes & podiums
 - Poutres / grils techniques
 - Échafaudages, tours, passerelles
- Environnement technique adapté (plateau technique, zone d'inspection, structures montées).

Matériel requis des stagiaires

- **Équipements de protection individuelle (EPI)** : casque, chaussures de sécurité, gants.
- **Appareil photo numérique** (indispensable pour le reportage photographique).
- **Ordinateur portable** pour la rédaction du rapport d'inspection.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Le diplôme est attribué aux candidats ayant acquis l'ensemble des **compétences indispensables à la vérification du montage** des structures provisoires démontables
- L'acquisition de ces compétences est vérifiée au moyen d'une évaluation reposant sur une **grille de critères**
- Le candidat devra procéder à une **vérification en conditions réelles** et remettre un **rapport** accompagné d'un **reportage photographique**



Informations sur l'admission

Les informations d'admission pour cette formation nécessitent que le candidat remplisse un formulaire d'inscription disponible en ligne ou auprès de l'organisme de formation. Une fois le formulaire complété, il devra être envoyé par email ou remis en main propre, accompagné des documents requis tels que la photocopie d'une pièce d'identité et les éventuels diplômes ou certificats pertinents.

Les candidats seront ensuite contactés pour confirmer leur admission et fournir des détails logistiques concernant le lieu et les horaires de la formation. Il est recommandé de soumettre sa demande d'admission plusieurs semaines avant le début de la formation afin de garantir une place.



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est conçue pour être accessible au plus grand nombre. Les locaux où se déroulent les sessions sont conformes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, garantissant ainsi un accès facile aux salles de cours et aux installations sanitaires.

Des adaptations particulières peuvent être mises en place sur demande afin de répondre aux besoins spécifiques des participants. Cela inclut, par exemple, la mise à disposition de supports pédagogiques en formats accessibles ou l'organisation d'un accompagnement pour faciliter la participation active des apprenants.

Les formateurs sont également formés à sensibiliser et intégrer tous les participants, quelles que soient leurs capacités, dans le cadre des activités pratiques. Un dialogue ouvert est encouragé pour s'assurer que chacun puisse bénéficier pleinement de la formation.

Enfin, nous conseillons aux candidats ayant des besoins particuliers de se manifester lors de leur inscription afin que nous puissions prendre toutes les dispositions nécessaires et garantir une expérience d'apprentissage optimisée.